



Arrêté n°01534-2026/VR/DRH/DEC fixant la liste des candidats ayant obtenu le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, session 2026

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 ;
- VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française – M. CANVEL André ;
- VU le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté n° 6893-2025/VR/DRH/DEC du 07 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de l'expérience professionnelle ouverte au titre de l'année 2026 ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP), session 2026 daté du 04 mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des candidats admis, à la session 2026 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle dont les noms suivent, par ordre alphabétique, est établie comme suit :

- **Mme FAOA Rovéna**
- **M. LAMASSE Benjamin**
- **Mme LEE Justine**

Article 2

Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 04 mars 2026

Le vice-recteur
de la Polynésie française

André CANVEL

